



# QUESTIONS / REPOUSES

**Le report de l'âge de départ à la retraite est-il nécessaire pour équilibrer les comptes ?  
Le système du régime des retraites est-il en danger ?  
- C'est faux !**

Le gouvernement ne cesse de répéter que notre système est au bord de la faillite, qu'il est durablement déficitaire. Mais la répétition ne fait pas la véracité des propos !

En premier lieu un système de retraite par répartition comme le nôtre ne peut pas être en faillite, car par définition les prestations sont des droits garantis qui doivent être financés, notamment en augmentant, si nécessaire, les recettes issues des cotisations. Comme le montre le rapport du Conseil d'orientation des retraites de façon très claire, notre système est excédentaire de près de 900 millions d'euros en 2021, et devrait dégager un excédent de 3,2 milliards d'euros en 2022 (soit 0,1 point de PIB). Néanmoins, le gouvernement envisage des économies de 17,7 milliards d'euros pour 2030 dont 13,5 milliards d'euros pour financer les déficits estimés et 4,2 milliards d'euros qui devraient permettre de financer des mesures de saupoudrage, loin des besoins de la population. Inutile de préciser que le cadrage financier de la réforme n'est pas fini et des surprises sont à attendre dans le projet de loi pour le financement de la Sécurité sociale rectificatif (PLFSSR). Insistons sur le fait que la prévision de déficit du gouvernement est totalement contestable puisqu'elle serait due principalement entre 2021 et 2027 à une dégradation des ressources du régime de retraite à cause de la maîtrise des dépenses de personnel du secteur public et du développement des primes.

Entre 2027 et 2032, ce déficit résulterait majoritairement d'un effet statistique liées aux hypothèses économiques du gouvernement.

En tout état de cause, à plus long terme et malgré le vieillissement de la population, la part des dépenses de retraite serait stable voir même en diminution par rapport à la richesse nationale. Inutile de s'en prendre aux retraites pour trouver 17,7 milliards d'euros qui sont automatiquement compensés avec la fin des exonérations sociales actuelles, véritables trappes aux bas salaires. Rappelons que 17,7 milliards d'euros représentent bien moins que ce que coûte l'ex-CICE et sa pérennisation chaque année (plus de 20 milliards d'euros).

En augmentant les salaires de 5 %, on aurait d'ores et déjà 9 milliards d'euros de cotisations rien que pour les salarié-es du privé - soit la moitié que ce que le gouvernement espère économiser. Enfin, alors que l'hôpital public est en train de craquer, des centaines de milliers d'embauches sont nécessaires. En embauchant 300 000 fonctionnaires dans la fonction publique hospitalière, près de 5 milliards d'euros supplémentaires seraient collectés pour les retraites.

## Le projet de réforme 2023 préservera-t-il le système des retraites par répartition ?

**- C'est faux !**

Si le gouvernement ne touche pas au nom, les spécificités du système de retraite français imaginées en 1946 sont abandonnées. À l'époque, l'ambition était de faire de la retraite une nouvelle étape de la vie et plus une antichambre de la mort. Avec le système de financement solidaire basé sur la cotisation, chacun·e payait selon ses moyens et recevait selon ses besoins.

Aujourd'hui, repousser l'âge légal de départ et augmenter le nombre de trimestres nécessaires pour toucher une retraite à taux plein pousse les salarié·es à financer elles et eux-mêmes (pour celles et ceux qui le peuvent) leur propre retraite. Les salarié·es les moins bien loti·es (bas salaire, période de chômage, contrats précaires, maladie...) seront condamné·es à la précarité et à la charité... comme avant la création du système de retraite ! Pour la CGT, le système doit être renforcé pour améliorer les droits à la retraite et les financer.

## L'espérance de vie augmentant, est ce normal de reculer l'âge de la retraite ?

**- C'est faux !**

Travailler plus longtemps n'aura pas d'impact sur le nombre d'années passées à la retraite. Si l'espérance de vie augmente, les Français·es passent moins de temps à la retraite en raison des réformes précédentes. Par exemple, la réforme Sarkozy a réduit d'un an la durée moyenne de la retraite. Elle était de 26 ans pour la génération née en 1950, elle est aujourd'hui de 24,6 ans pour la génération 1970 et passerait à 23,1 ans avec la retraite à 65 ans. De plus, l'espérance de vie varie en fonction du niveau de revenu. Les hommes dont les conditions de vie sont les plus modestes vivent, en moyenne, treize années de moins que les plus aisés. Dans tous les cas, on a plus de chance de vieillir en bonne santé quand on est à la retraite plus tôt qu'en étant obligé·e de poursuivre le travail.

[././ télécharger l'intégralité des questions/réponses](#)

fichiers:



[Télécharger 20230203\\_questionnaireretraite\\_sr.pdf](#) (578.69 Ko)

**Public:** [Infos / actions](#)

[Retraites](#)

[Argumentaires 2023](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---